



PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'ÉVALUATION FORMATION

1. PROCÉDURES D'ADMISSION EN FORMATION : Qualifiante & Certifiante

2. PROCÉDURES D'ÉVALUATION :

(1) PROCÉDURE D'ADMISSION :

“ Formations qualifiantes “ : il n'est pas nécessaire d'avoir un niveau spécifique en début de formation, autre que les prérequis éventuels listés dans le programme de formation visé et dont l'évaluation de ces prérequis a été présentée lors de l'entretien individuel de début de formation.

“ Formations certifiantes “ : les prérequis ainsi que le parcours et le projet professionnel du candidat sont validés par un entretien de positionnement effectué sur rendez-vous par le responsable de la formation. L'objectif est d'augmenter la capacité et compétence de stagiaire pour une meilleure maîtrise de l'anglais et de valider ces acquis par des contrôles continus et un examen certifiant en fin de formation.

(2) PROCÉDURE D'ÉVALUATION DES ACQUIS PAR NATURE D'ÉVALUATION :

Il existe 2 types de procédures d'évaluation des acquis en cours et en fin de formation au sein de notre organisme : **formative** et **sommative** (réf. : **Référentiel-Formation_HFRCon**)

L'Évaluation formative (toutes les formations qualifiantes et/ou certifiantes) :

En cours de formation le formateur amène le stagiaire à travers différents outils à se positionner sur son niveau actuel d'acquisition des connaissances.

Ceci permet : Au formateur d'évaluer la progression du stagiaire à différents moments de la formation et éventuellement d'organiser et à réajuster le travail d'apprentissage.

Il appartient au stagiaire de se rendre compte de sa progression ainsi que du chemin restant à parcourir pour atteindre les objectifs de fin de formation.

L'Évaluation sommative (pour les certifications uniquement) :

Pour la certification, une évaluation sommative est également réalisée en fonction du référentiel imposé par l'organisme certificateur.